

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de quatre consultations* comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias

admin@ccsi.ch - www.ccsi.ch

022/304.48.60

CCP 12-21188-7

CCSI	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-09h30					
09h30-11h30					
12h00-13h30					
13h30-16h30					

☐ Téléphone ☐ Téléphone + réception



* Dénomination qui a remplacé le terme « permanence »

Migrants, réfugiés : comment qualifier les milliers de personnes qui convergent actuellement vers l'Europe ? Les gouvernements et les médias parlent de « crise des migrants », minimisant par-là les souffrances des réfugiés fuyant guerres et persécutions et leur droit à une protection, pour mieux justifier les fermetures de frontières. Ce ne seraient que des « migrants » qui viendraient profiter de l'eldorado européen.

Certes, au niveau légal et administratif, leur statut diverge. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés définit les migrant-e-s économiques comme des personnes qui font le choix du déplacement en vue d'une vie meilleure, alors que les réfugié-e-s sont contraint-e-s à l'exil pour sauver leur vie ou préserver leur liberté. Pourtant, les raisons qui poussent les un-e-s et les autres à tout quitter ne sont pas si différentes. Les causes qui conduisent les personnes à quitter leur pays sont bien plus complexes que l'opposition entre guerre et pauvreté. Combien de crises trouvent leur source dans des injustices criantes, des inégalités insupportables ? Personne ne se lance sans

raison sur des bateaux de fortune, au péril de sa vie. Et la responsabilité des pays développés est engagée dans de nombreux cas : crise climatique rendant le sol incultivable, provoquée par la surconsommation d'énergie fossile dans nos pays ; affectation des terres à la culture de soja transgénique ou de palme africaine pour produire des biocarburants ; accaparement des terres et des ressources minières. La Suisse n'est pas en reste. Grâce à une fiscalité favorable et à un faible contrôle de l'État, elle est une des principales plaques tournantes du négoce de matières premières. Et le Conseil national vient de décider de limiter encore plus l'aide au développement.

Si de tout temps les gouvernements et les médias ont opposé les « bons » réfugiés aux « mauvais » migrants, aujourd'hui tous se retrouvent, aux portes de l'Europe, dans une situation de déshumanisation. L'asile est largement refusé alors même que des milliers de personnes ont un besoin avéré de protection. Et lorsqu'on fait un geste d'ouverture, c'est au compte-gouttes – par exemple en Suisse, en octroyant un permis F d'admission provisoire

plutôt qu'un permis B réfugié. Or comme le relève la philosophe Hannah Arendt, toute personne a des droits fondamentaux du fait même de son humanité, l'État-nation accordant en sus d'autres droits, moins fondamentaux, à ses citoyens. Actuellement, nos politiques privent des migrant-e-s et réfugié-e-s du « droit d'avoir des droits ».

Alors que face aux crises politiques, économiques, climatiques présentes et à venir, il serait opportun d'élargir la notion de réfugié-e et de repenser les critères d'asile, l'Europe ne cherche qu'à instrumentaliser des distinctions juridiques pour mieux se barricader. Face à cette fermeture des frontières alimentée par des campagnes xénophobes, le CCSI poursuit sa lutte pour que soient respectés les droits fondamentaux de chacun-e, indépendamment de son statut.

Viviane GONIK
Sophie DE WECK HADDAD



Véritable « porte d'entrée », l'accueil joue un rôle primordial auprès des personnes qui s'adressent au CCSI. Identifier les demandes réclame de soigner la communication ainsi que la qualité d'écoute. L'accueil est un espace d'information et d'orientation, que ce soit vers les différentes consultations ou des structures externes. Une mission qui implique de bien connaître un réseau à la fois dense et en perpétuelle mutation. L'autre volet consiste à effectuer une série de tâches administratives propres au CCSI, assurer la bonne transmission des informations aux différentes consultations, gérer leur planning et assurer l'aménagement de l'espace (notamment la mise à jour de la documentation disponible).

Comme dans les consultations, il y a de plus en plus de demandes de renseignements de la part des usagères et usagers. Un phénomène sans doute dû aux exigences administratives toujours plus lourdes, assurance-maladie en tête. L'absence de statut légal complique de surcroît les situations, réclamant davantage de temps pour débloquer

certaines impasses et défendre les droits des personnes. Cette année, les responsables de l'accueil ont observé le départ d'un nombre important de familles, faute de travail ou de logement. Une réalité qui s'observe tout particulièrement chez les ressortissant-e-s de l'Union Européenne lorsque leur recherche d'emploi n'aboutit pas.

2015 a vu l'achèvement d'un projet déjà ancien: l'informatisation de l'agenda. Relié à notre base de données, l'agenda électronique permet de retrouver facilement les usagères et usagers - typiquement, quand une personne est enregistrée sous un nom auprès d'un partenaire et sous un autre au CCSI (un problème fréquent lorsque le patronyme est double) ou si le dossier d'un enfant peine à être relié à celui de son parent parce qu'ils portent des noms différents.

Les horaires de l'accueil ont également été modifiés pour tenter de faire face à un problème récurrent: la difficulté de nous joindre. Il n'est pas rare que les responsables de l'accueil soient déjà occupées avec quelqu'un

au moment où sonne le téléphone. Difficile voire impossible de s'interrompre à chaque sonnerie, tout comme il n'est pas aisé de mettre des lignes en attente lorsqu'une personne qui a rendez-vous se présente à la réception et qu'il convient d'en informer une permanente. Certains moments de la semaine ont donc été réservés exclusivement aux appels téléphoniques, principalement en début de matinée du mardi au vendredi, et le lundi durant la pause de midi. Cette option ne donne cependant pas entière satisfaction, la plupart des appels intervenant en dehors de ces plages. Il est donc nécessaire d'explorer d'autres pistes. Même si la solution idéale n'existe pas (ou demanderait un autre effectif), l'augmentation de 10% du temps de travail de Teresa LOURENÇO en 2015, tout comme le recrutement d'une stagiaire, sont autant de pas pour améliorer la situation.

Catherine Rossi
Teresa LOURENÇO



Cette consultation travaille avec des familles sans autorisation de séjour avec enfants en âge préscolaire - en majorité des femmes en situation de monoparentalité. Principaux sujets traités : affiliation et suivi de l'assurance-maladie, démarches administratives, appui pour trouver une solution de garde, information et orientation en matière d'autorisation de séjour et de santé, action en paternité. Une attention particulière est portée aux conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique et aux formes de vulnérabilité spécifiques vécues par les femmes sans statut légal.

En 2015, 585 consultations, 337 dossiers suivis et 118 nouveaux dossiers ouverts, tels sont les chiffres (respectivement 597, 335 et 113 en 2014). Un nombre croissant de dossiers concerne des ressortissant-e-s et résident-e-s de l'Union Européenne (principalement des pays du sud), avec une augmentation des cas où certains membres de la famille sont au bénéfice d'une autorisation de séjour et d'autres, non. Remplir

les critères pour accéder à un regroupement familial demeure très difficile, notamment en raison des exigences en matière de logement (le nombre de pièces doit être jugé suffisant).

NOUVELLE FORME DE PAUPÉRISATION

Les indicateurs de précarisation observés les années précédentes demeurent: trajectoires migratoires de type circulaire, avec tentatives de retour qui échouent; difficultés renforcées pour réussir à rester, avec en conséquence une durée du séjour en Suisse qui diminue. La naissance d'un-e enfant va parfois de pair avec une baisse importante de rémunération, et une nouvelle forme de paupérisation émerge. Certaines femmes venant de donner naissance – ou avec enfants en bas âge – se retrouvent sans réseau, sans revenu et sans logement. Suivies par le Service de protection des mineurs, elles sont logées à l'hôtel avec leurs enfants - avec le risque d'être séparées de ceux-ci par la suite en cas de placement dans un foyer, si aucune alternative n'est trouvée.

NUMÉRO AVS À 13 CHIFFRES (NAVS 13)

Depuis 2014, le NAVS 13 est exigé pour différentes démarches administratives, notamment pour confirmer le subsidie d'assurance-maladie ou demander des allocations familiales. Ce changement a généré une importante surcharge dans la consultation. Actuellement, la situation s'est nettement améliorée. Cela dépend toutefois des caisses: il faut parfois solliciter l'intervention de l'Office fédéral de la santé publique auprès de certaines d'entre elles, afin que le NAVS 13 soit établi.

TRAVAIL D'INFORMATION ET DE FORMATION

Rencontres hors-murs avec des personnes sans statut légal pour les informer sur leurs droits, échanges avec des communautés migrantes, interventions à la Haute école de travail social ou à l'Université: pour le CCSI, c'est une manière privilégiée de transmettre ses observations sur les réalités migratoires actuelles et une pratique associative avec sa double spécificité (dimension individuelle d'une part, collective et politique, d'autre



part). Lors des enseignements, la question du droit à la formation des personnes sans statut légal, la fragilité des droits dans la migration, les possibilités et limites du travail politique et social auprès de personnes sans statut légal, ainsi que la nécessité d'approcher les processus migratoires en termes de genre sont abordées. Enfin, la permanente a également présenté une communication sur les paradoxes liés à la lutte pour la régularisation des travailleuses domestiques sans statut légal, dans le cadre du Congrès international des recherches féministes francophones à Montréal.

Laetitia CARRERAS

DÉFENDRE DES DROITS, LA NÉCESSITÉ DES DÉMARCHES COLLECTIVES

Dans le sillage de la campagne «Aucune employée de maison n'est illégale», la responsable de la consultation a mis sur pied un atelier sur les luttes et revendications actuelles avec des femmes ayant été ou étant sans statut légal. Celui-ci a eu lieu dans le cadre de la Marche Mondiale des Femmes. Comment construire des revendications réalisables? Si la régularisation demeure fondamentale, quels sont les pas intermédiaires qui pourraient être faits? La parole et l'analyse des premières personnes concernées, tout comme les témoignages du public, ont donné lieu à de riches échanges.

Toujours en lien avec cette campagne, un appel a été rédigé à l'occasion de l'entrée en vigueur en Suisse de la Convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail (novembre 2015). Celui-ci demande une mise en œuvre effective de cette convention et rappelle que l'accès pour les employées de maison sans statut légal aux prud'hommes, ainsi qu'aux assurances sociales, n'est de loin pas garanti dans toute la Suisse. Il souligne également combien l'absence de statut expose à des conditions de travail difficiles et au risque d'exploitation. Déjà signé par de nombreuses personnes, l'appel sera remis aux autorités fédérales au printemps 2016.

Enfin, le groupe de travail «Pour une meilleure protection des personnes sans statut légal victimes de violences sexuelles, familiales ou conjugales», constitué de 11 associations, continue de se rencontrer. L'objectif est que les coordonnées des personnes sans statut légal, lors de dépôt de plainte, ne soient pas transmises à l'Office cantonal de la population et des migrations - ou que ce dernier ne s'en «serve» pas. Actuellement, porter plainte est en effet lourd de conséquences pour les victimes: vu que leur présence est signalée aux autorités, elles doivent quitter la Suisse (au terme de la procédure dans le meilleur des cas). Une des difficultés majeures consiste à faire comprendre aux autorités cantonales les mécanismes sous-jacents qui contraignent les femmes au silence. C'est pourquoi la non-transmission des données serait un signal fort permettant une meilleure protection des victimes. Sans oublier qu'à terme, la question de l'accès à la justice pour toute personne, quel que soit son statut légal, demeure centrale.



DROITS DE L'ENFANT

Chacun a la liberté de choisir son destin et de s'établir ailleurs que dans son pays d'origine, dans l'espoir d'une vie meilleure. La consultation École et suivi social accompagne les familles sans permis de séjour qui arrivent et vivent à Genève, et dont les enfants fréquentent l'école primaire. Son mandat: faire en sorte que le statut légal du parent et de l'enfant ne discrimine pas ce dernier. Tout enfant qui vit à Genève est protégé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quel que soit son statut juridique. Qu'il fasse sa vie ici ou qu'il reparte, son passage à Genève doit aider à le construire. Dans la réalité cependant, le respect de ces droits est à défendre tous les jours. Concrètement, la consultation se charge avant tout du suivi de l'assurance-maladie de l'enfant: affiliation et demande de subside annuel, ce qui permet ensuite l'intégration immédiate de l'enfant dans une classe. Le CCSI est le seul partenaire

genevois à effectuer cette démarche pour les enfants sans statut légal au niveau primaire, et est officiellement mandaté pour ce faire.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Les familles sans permis de séjour n'ont pas droit à l'assistance. Le parent travaille pour subvenir aux besoins de sa famille. Un emploi souvent précaire: économie domestique pour la majorité des femmes, jardinage, peinture, etc. pour les hommes. Si la personne employée a un travail fixe et que l'employeur l'a déclarée aux assurances sociales, la consultation peut l'aider à faire valoir un éventuel droit aux allocations familiales.

Courir jour après jour, année après année, aux quatre coins de la ville pour quelques heures de ménage et vivre dans l'insécurité, sont des réalités qui usent physiquement et psychologiquement. Ces conditions ont aussi des répercussions sur le bien-être de l'enfant. Tandis que le CCSI milite, au niveau politique,

pour la régularisation de ces travailleuses et travailleurs de l'ombre, la consultation offre, au-delà de l'appui strictement administratif, un lieu d'écoute et d'orientation. Réceptacle des difficultés rencontrées, elle est aussi témoin du courage, du potentiel et de l'espoir, envers et contre tout, des familles.

CHIFFRES ET TRAVAIL EN RÉSEAU

En 2015, la consultation a suivi 860 familles, dont 220 arrivées en cours d'année. Brésil, Espagne et Bolivie sont les pays d'origine les plus répandus. 27 familles arrivées en 2015 sont réparties la même année, par manque de perspectives (travail et/ou logement). Des situations synonymes de désillusions et déracinements successifs pour les enfants.

Le travail de réseau porte ses fruits: davantage de partenaires s'impliquent pour des aides ponctuelles (appui dans les démarches administratives, coup de pouce financier pour un camp de vacances, des frais de lunettes



ou d'ambulance, etc.) Concernant la prise en charge des repas scolaires, outre la coopération avec le Service social de la Ville de Genève, la consultation a élargi ses demandes auprès d'autres communes. Autant d'échanges et de relais à la fois gratifiants pour les permanentes du CCSI, et qui donnent une bouffée d'oxygène aux familles précarisées. Le travail transversal en interne avec la consultation Permis de séjour permet par ailleurs d'examiner si certaines familles remplissent les critères permettant une régularisation.

CCSI ET CRISE EUROPÉENNE

Les familles espagnoles sont depuis quelques années en forte augmentation. Certaines sont là sans autorisation, alors que dans d'autres, l'un ou l'autre membre bénéficie du fameux sésame – comme dans cette famille où le père a trouvé un emploi dans la restauration et obtenu un permis, mais dont la femme et la fille n'ont pas encore

reçu leur titre de séjour. Dans un tel cas, l'enfant est orienté vers le CCSI, afin de permettre une intégration rapide dans une classe. La consultation évalue la situation de la famille, examine les besoins et la renseigne sur les conditions d'obtention du permis. Quand celle-ci aura un appartement adéquat (selon les critères du Secrétariat d'État aux Migrations SEM), le dossier sera transmis à la consultation Permis de séjour en vue d'un regroupement familial.

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER

RENCONTRE AU CONSULAT DU BRÉSIL

Cette année, en collaboration avec l'Entraide Protestante Suisse (EPER), une présentation du CCSI et de la consultation École et suivi social a été organisée au consulat du Brésil. L'exposé a été suivi par une vingtaine de participant-e-s, dont du personnel du consulat. Les questions ont surtout porté sur les critères d'obtention d'un permis de séjour, la scolarisation des enfants et le travail domestique. Cette présentation, très appréciée, a montré une fois de plus l'importance d'une information juste – au contraire de rumeurs – pour une population très représentée dans notre consultation.



QUELQUES CHIFFRES ET CARACTÉRISTIQUES

215 dossiers suivis, 313 entretiens, presque 270 courriers et plus de 500 courriels envoyés aux autorités et tribunaux, quelque 100 heures supplémentaires effectuées... En 2015, la consultation Permis de séjour, spécialisée dans le suivi des procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis, a encore été sous pression.

Parmi les dossiers suivis, ceux consacrés au renouvellement et à l'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement (permis C) ont augmenté. Cela démontre que les personnes qui ont une fois mandaté le CCSI étaient satisfaites de la qualité du suivi, et continuent à lui faire confiance. Revers de la médaille, la consultation a pu accepter moins de nouvelles demandes, et des personnes ont dû être orientées vers d'autres lieux compétents.

Comme en 2014, presque 40% des procédures étaient régies par l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Celles-ci ont à nouveau nécessité de nombreuses heures de travail afin d'assurer la défense des droits des personnes concernées, en raison des violations de l'ALCP et du non-respect de la jurisprudence par les autorités, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral (voir ci-contre).

L'ACTION COMMUNE INDISPENSABLE

Le travail collectif a continué au sein de trois entités: le Groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales», le comité de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et la Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE). Bien que chronophage, ce volet est indispensable, tant au niveau politique qu'individuel, puisque les collaborations peuvent générer des retombées positives sur la vie des personnes suivies par le CCSI.

Le Groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales» a ainsi mené une réflexion afin de réorienter ses objectifs et

activités en fonction des nouveaux problèmes constatés depuis que le changement législatif, initialement visé, est intervenu en 2013. En effet, une femme originaire d'un pays non-membre de l'Union Européenne et dont le permis est lié à celui de son époux, risque de perdre son titre de séjour si elle quitte son mari en raison de violences conjugales. Pour l'éviter, elle doit démontrer avoir subi des violences systématiques et «d'une certaine intensité». Le groupe de travail estime que cette notion doit être abandonnée. Dans ce but, une note a été déposée en été 2015 devant le Comité contre la torture (CAT) des Nations Unies. Une deuxième, destinée au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a été préparée fin 2015 pour être déposée en janvier 2016. Dans les deux, il a été demandé que les comités incitent la Suisse à abandonner cette exigence de devoir démontrer que les violences subies étaient systématiques et «d'une certaine intensité». Le CAT a donné suite à cette demande.



En décembre 2015, une prise de position dans le cadre de la consultation relative à la mise en vigueur de la Convention d'Istanbul* a également été rédigée. En effet, le Conseil fédéral a proposé de ratifier cette convention avec une réserve par rapport à son article 59 qui prévoit l'octroi d'un permis autonome aux victimes de violences conjugales dans des cas particulièrement difficiles, malgré la séparation du couple. Le groupe de travail a déploré cette réserve, et demandé que la Convention d'Istanbul soit mise en vigueur sans celle-ci.

Eva Kiss

En 2004, Madame P., portugaise, arrive en Suisse où elle obtient un permis L UE/AELE, régulièrement renouvelé jusqu'en 2007. À partir de mai 2007, elle est au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, ce qui lui ouvre le droit à un permis B. Elle dépose une demande dans ce sens à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Or juste après, sa situation se péjore: elle perd son travail, décroche des emplois mais de courte durée.

L'OCPM tarde plusieurs années à rendre sa décision. Sans permis valable, Madame P. ne réussit pas à se faire embaucher à long terme. Après recours du CCSI, l'OCPM se prononce enfin. Mais la décision est négative, au motif que Madame P. a bénéficié de l'aide sociale. Le CCSI fait appel, en vain: les juges estiment que Madame P. a perdu sa qualité de travailleuse salariée au sens de l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP), son emploi ne lui assurant pas un revenu suffisant.

Une telle condition ne figure ni dans l'ALCP, ni dans la jurisprudence y relative. Le CCSI dépose un nouveau recours. Dans l'attente de la décision, Madame P. peine à travailler, car lorsqu'un employeur demande son permis, son dossier indique que celui-ci a été refusé. En 2015, la Chambre administrative cantonale reconnaît dans son arrêt que la décision de l'OCPM était arbitraire. Madame P. peut enfin présenter à son employeur une attestation indiquant que le renouvellement de son titre de séjour est en cours. Alors qu'elle croit voir le bout du tunnel, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM, instance nationale d'approbation) fait opposition devant le Tribunal Fédéral, prétendant que Madame P. n'a trouvé un emploi que pour les « besoins de la procédure », ce qui constituerait un « abus de droit ».

La procédure est pendante. Presque neuf ans après avoir déposé sa demande de renouvellement, Madame P. attend toujours son permis.

* Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique



Cette consultation apporte aide et information aux personnes invalides. Y sont reçus les adultes ayant besoin de conseils et d'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales pour cause d'atteinte à la santé et se trouvant en incapacité de travailler. Sont également suivies des situations d'enfants récemment arrivés en Suisse, présentant un problème de santé et pour lesquels une demande à l'assurance invalidité s'avère nécessaire.

QUELQUES CHIFFRES

Durant l'année 2015, 86 personnes ont été suivies dans la consultation. 65 ont obtenu des prestations de l'assurance invalidité (AI): mesure de détection précoce, rente, allocation pour impotents ou moyen auxiliaire. Dans neuf cas, l'AI n'a rien octroyé, tandis que douze dossiers sont encore en cours d'évaluation.

PROBLÉMATIQUES ACTUELLES OU RÉCURRENTES

Comme nous l'avons déjà relevé ces dernières années, la situation financière et sociale des personnes reçues dans la consultation est souvent très précaire. En effet, la plupart des personnes suivies bénéficient de rentes de l'assurance invalidité d'un montant très bas en raison de lacunes dans les années de cotisations. Ceci soit parce qu'elles sont arrivées en Suisse à un âge relativement avancé, soit parce qu'elles n'ont pas été déclarées aux assurances, ayant passé plusieurs années sans autorisation de séjour.

Par ailleurs, elles n'ont pratiquement pas cotisé (ou très peu) au deuxième pilier et ont de ce fait besoin de faire appel aux prestations complémentaires fédérales et cantonales pour pouvoir vivre décemment.

Une problématique émergente est celle des jeunes personnes en situation de handicap arrivées de l'étranger après l'âge de la scolarité obligatoire, et auxquelles aucune structure adéquate n'est proposée. Si elles ne sont pas domiciliées en Suisse depuis un an minimum au moment de la majorité, la rente AI leur sera refusée, rendant quasiment impossible l'intégration dans une structure pour personnes handicapées: ces établissements sont en effets réservés aux bénéficiaire d'une rente. Souvent, un des parents devra donc cesser de travailler afin de s'occuper de son fils ou de sa fille, à moins de se résoudre à un renvoi dans le pays d'origine. Heureusement, la situation est meilleure pour les jeunes pouvant se prévaloir de l'Accord sur la libre circulation des personnes de l'UE/AELE.

Catherine LACK



TÉNACITÉ ET PARCOURS DE COMBATTANTE

Esperanza travaille depuis plusieurs années comme employée de maison à Genève. Dans son pays d'origine, elle a trois enfants, dont Paulina qui présente un retard de développement. C'est Amparo, la fille aînée, qui s'occupe d'elle parallèlement à ses études de médecine.

Lorsqu'Esperanza obtient finalement une autorisation de séjour, elle doit encore attendre plusieurs années avant que le regroupement familial ne lui soit accordé pour ses deux enfants encore mineurs. À son arrivée à Genève, Paulina est donc déjà âgée de 17 ans et quelques mois. Esperanza effectue des démarches pour trouver une école pour sa fille auprès du service de la scolarité spécialisée. On l'oriente vers l'Office médico-pédagogique, qui fait passer des tests à Paulina, mais ne donne plus de nouvelles ensuite.

Esperanza patiente encore une fois, elle est confiante : après tout ce temps, sa fille pourra être intégrée dans une école ou institution adéquate, c'est sûr. Mais les mois passent, toujours sans nouvelles. Puis, le mari d'Esperanza tombe gravement malade. Entre les allées et venues à l'hôpital, le travail, la maison, elle n'a pas le temps d'aller sans cesse demander où en est le dossier de sa fille.

Paulina quant à elle aimerait aussi fréquenter des jeunes de son âge et aller à l'école, comme son frère. Elle s'impatiente, ne comprend pas pourquoi elle est si souvent seule à la maison – voire enfermée quand aucun proche ne peut venir s'occuper d'elle. Finalement, Paulina se révolte, elle décompense et se trouve hospitalisée. Des démarches sont alors entreprises par une assistante sociale afin qu'un lieu adéquat puisse être trouvé. On s'enquiert auprès de l'Office médico-pédagogique. Aucune trace du dossier ! De toute façon, Paulina sera bientôt majeure, c'est donc vers une structure pour adultes qu'il faudra la diriger. Les démarches sont longues et il faut également déposer une demande de rente extraordinaire. De son obtention dépendra le futur de Paulina.

La rente est refusée au motif qu'à l'accomplissement de ses dix-huit ans, Paulina était domiciliée en Suisse depuis moins d'un an...

Esperanza y croit toujours, elle obtient un rendez-vous pour visiter une institution avec sa fille. Elles s'y rendent en croyant enfin toucher au but. Malheureusement, l'institution n'est pas adéquate : Paulina ne peut y être intégrée car elle ne s'exprime pas assez bien en français – ce qui n'est guère étonnant puisqu'elle n'a pas pu bénéficier de cours adaptés à sa situation... De surcroît, sans rente extraordinaire de l'AI, son admission aurait nécessité une dérogation. La famille poursuit ses investigations, avec l'appui du CCSI.



DOSSIERS SUIVIS ET FRÉQUENTATION

Depuis 2013, le CCSI est en mesure de comptabiliser tous les dossiers qui ont donné lieu à au moins un entretien ou une démarche. En 2015, ce sont 1 495 dossiers qui ont été suivis (1 442 en 2014). Cette donnée quantitative n'est cependant pas un indicateur exact de la charge de travail: sur une année, certains dossiers vont demander une seule heure de travail et d'autres, jusqu'à 50 heures. Ces 1 495 dossiers ont donné

lieu à plus de 3 000 rendez-vous. Dans certaines consultations, typiquement la consultation École et suivi social, le nombre de rendez-vous correspond au nombre de situations suivies. Dans d'autres, à l'instar de la consultation Permis de séjour, ce n'est pas forcément le cas. Cela s'explique par l'allongement de certaines procédures - qui nécessitent beaucoup de travail sur les dossiers, mais proportionnellement moins d'entretiens - et surtout par l'utilisation plus systématique d'échanges par courrier électronique ou téléphone avec les usagères et usagers.

NOMBRE D'ENTRETIENS	2012	2013	2014	2015
École et suivi social	1 252	1 293	1 425	1 466
Assurances sociales	604	623	615	645
Permis de séjour	422	334	342	313
Petite enfance, santé et genre	610	587	597	585
TOTAL	2 888	2 837	2 979	3 009

NOUVEAUX DOSSIERS

Nous devons faire en sorte de recevoir toutes les nouvelles situations dans les consultations École et suivi social et Petite enfance, santé et genre: en effet, le CCSI est la seule institution vers laquelle les parents d'enfants sans statut légal peuvent se tourner pour les affilier à l'assurance-maladie. Le nombre de dossiers ouverts pour des questions de permis de séjour ou d'assurances sociales stagne voire diminue, car

nous sommes obligées de limiter le nombre de nouvelles situations faute de moyens pour en assurer le suivi. Les besoins sont là, mais les consultations juridiques dans le canton de Genève ne parviennent de loin pas à y répondre.

NOUVEAUX DOSSIERS	2012	2013	2014	2015
École et suivi social	318	243	203	220
Assurances sociales	18	22	23	21
Permis de séjour	79	63	74	61
Petite enfance, santé et genre	127	144	113	118
TOTAL	542	472	413	420

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Les cinq pays d'origine les plus représentés parmi les nouvelles situations sont le Brésil (en forte augmentation avec 77 dossiers contre 56 en 2014), l'Espagne (57), la Bolivie (45), le Portugal (37) et la Mongolie (22).

Après une baisse sensible en 2014, la proportion de dossiers ouverts pour des personnes en provenance d'Amérique latine a augmenté (44.9% contre 39.7% en 2014). La proportion de ressortissant-e-s de l'Union européenne reste stable depuis 2012 (date à laquelle elle était passée d'un quart à un tiers des nouvelles situations). La plupart des familles de l'UE sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois, parfois plusieurs années.

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE	2012	2013	2014	2015
Suisse	1.7%	0.6%	1.9%	1.4%
Union européenne (UE)	31.7%	31.8%	33.7%	31.0%
Europe hors UE	4.6%	6.8%	6.1%	7.6%
Amérique latine	46.3%	48.1%	39.7%	44.9%
Autres pays	15.7%	12.7%	18.6%	15.1%

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

La part des dossiers ouverts pour des personnes sans statut légal dans nos quatre consultations s'élève à 71.2%, soit une nette baisse depuis 2012. Cela s'explique par la proportion plus importante de personnes en provenance de l'UE. Lorsqu'un membre de la famille est titulaire d'un permis de séjour mais que le regroupement familial se fait attendre faute de remplir les critères, les enfants doivent être suivis dans les consultations Petite enfance, santé et genre ou École et suivi social. Il arrive également que les familles soient suivies au sein de la consultation Permis de séjour lors de leurs démarches pour obtenir le regroupement familial.

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS	2012	2013	2014	2015
Disposant d'un permis	11.6%	16.1%	19.9%	21.9%
En attente d'un permis	6.5%	6.6%	6.0%	4.5%
Suisses	0.2%	0.6%	2.2%	2.4%
Sans autorisation de séjour	81.7%	76.7%	71.9%	71.2%

Il serait impossible de réaliser les tâches mentionnées dans ce rapport sans l'indéfectible engagement militant apporté par les coprésidentes du CCSI, les membres du Comité et du Secrétariat, les permanentes ainsi que de nombreux proches.

Ce sont en tout plus de 650 heures de travail non rémunérées qui ont été effectuées durant l'année écoulée. Si plus d'un quart relève d'heures supplémentaires non récupérées par les permanentes du CCSI, la majeure partie tient à nos soutiens extérieurs. Conduite de l'association à travers les séances des différentes instances, groupes de travail, tâches spécifiques relevant de la Présidence, trésorerie, suivi du projet Mémoire de l'Action Immigrée, présence

bénévole à l'accueil, appui administratif aux consultations, représentation du CCSI au sein de différentes faïtières ou lors d'événements, investissement dans la campagne de StopExclusion au nom de l'association, traduction ou mise sous pli des bulletins d'information, relecture de publications, peinture et réaménagement du local qui sert de cafétéria au CCSI : la liste est impressionnante !

Que soient ici remercié-e-s chaleureusement Laura BARES, Frédérique BOUCHET, Olga GUTIERREZ, Martha HERRERA, Antonio LOURENÇO, Judith MACIAS, Grégory PEREZ, Marlyse SCHWARZ, Florio TOGNI, Christiane TSCHOPP, ainsi que toutes les personnes qui ont assumé des tâches de manière bénévole pour le CCSI cette année encore.



En janvier 2015 a eu lieu le vernissage du documentaire d'Emmanuel GRIPON «Mémoire de l'Action Immigrée», dernier acte du 40^e anniversaire du CCSI. Un projet qui a vu le jour grâce au pilotage de Rosita FIBBI et Florio TOGNI et dont la présentation a été suivie d'une table ronde (cf. rapport d'activités 2014). Grâce à une seconde projection ainsi qu'à la diffusion du DVD, le film a fait découvrir différents enjeux qui ont fait l'histoire du Centre.

ENLÈVE TON RACISME DE MON CHEMIN...

À l'occasion de la semaine contre le racisme, Le CCSI a organisé le concours «Un tweet contre le racisme», en collaboration avec le Département de l'Instruction Publique et le Bureau de l'Intégration des Étrangers. L'idée était d'impliquer les élèves dans une réflexion sur le racisme et les discriminations. Une quinzaine de classes ont participé. «Enlève ton racisme de mon chemin car je vais passer avec ma couleur», tweet vainqueur, a valu le premier prix à la classe

1 SH-18 de l'ECG Henry-DUNANT. La classe d'insertion CIS 902 de l'ECG Jean-PIAGET (composée d'élèves allophones récemment arrivés à Genève) a reçu une mention spéciale du jury pour la qualité de ses propositions. Enfin, la classe 1010 CT du Cycle de la Florence a été primée pour son travail de réflexion sur les problématiques des migrations et du racisme. Les classes gagnantes ont pu prendre part à des activités culturelles avec le Musée International de la Croix-Rouge et les Ateliers d'ethnomusicologie.

MIGRATIONS ET DROITS HUMAINS

Le CCSI a rejoint la campagne «Facteur de protection D» en faveur du renforcement des droits fondamentaux en Suisse. Face aux attaques contre la Convention européenne des droits de l'homme, il est indispensable de rappeler que les droits humains sont parfois le dernier rempart contre l'arbitraire. Dans cette perspective, l'Assemblée Générale 2015 a été l'occasion de recevoir deux spécialistes du domaine :

Nesa ZIMMERMANN, juriste, doctorante en droits humains, ainsi que Cesla AMARELLE, professeure de droit public et migrations à l'Université de Neuchâtel et conseillère nationale.

Autre front, l'initiative dite «de mise en œuvre» de l'UDC, soumise au vote le 28 février 2016. Le CCSI a participé activement à la campagne menée contre ce texte par StopExclusion.

ORGANES D'INFORMATION

À côté du CCSI-Info, qui paraît tous les deux mois, le Centre de Contact publie chaque semestre le bulletin Horizon, à l'attention de nos usagères et usagers. Disponible en quatre langues, Horizon les informe sur des thèmes tels que les droits politiques, le système de santé, diverses procédures ainsi que sur les prestations à disposition. Enfin, le site internet permet au grand public de suivre nos activités et d'avoir accès à nos publications.



Le CCSI est très investi dans les différents réseaux qui touchent ses domaines de compétence :

- ♦ À travers des groupes de travail: Femmes migrantes et violences conjugales, Santé et sans-papiers, Colis du cœur, Assurance maladie, Réseau d'accueil genevois, Programme d'Intégration Cantonal.
- ♦ À travers sa représentation dans des faïtières: Plateforme nationale pour les sans-papiers, Collectif de soutien aux sans-papiers, Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), Plateforme des associations actives en droit des étrangers, StopExclusion.
- ♦ Dans le cadre de campagnes: «Aucune employée de maison n'est illégale», votation du 28 février 2016 sur l'initiative dite «de mise en œuvre», «Facteur de protection D».

Membres et permanentes s'impliquent également dans de nombreuses activités organisées conjointement avec d'autres partenaires. Quelques exemples :

- ♦ Rédaction d'une brochure «Un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques commence chez soi» (avec le Centre Catholique International de Genève et la paroisse Sainte-Clotilde).
- ♦ Participation à une étude sur les sans-papiers menée par le Secrétariat d'État aux Migrations et le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.
- ♦ Participation à une étude menée par le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT).
- ♦ Prise de position à propos des révisions de la Loi sur le Travail au Noir et de la Loi sur les Étrangers.

- ♦ Rencontre avec la Commission Migration du Département de l'instruction publique.

Signalons enfin le congé maternité de Marianne HALLE, chargée de communication au CCSI, qui n'a été que partiellement remplacée pour des raisons budgétaires. D'où une activité moindre en seconde partie d'année, surtout en termes de représentation auprès de différentes instances.



La formation continue est une préoccupation constante au CCSI. Outre les échanges réguliers avec nos partenaires, les permanentes assistent à nombre d'événements en lien avec leur pratique. Aperçu non exhaustif :

- ♦ Formation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail OCIRT : « Contrat-Type de Travail dans le secteur de l'économie domestique ».
- ♦ Colloque organisé par les Hôpitaux universitaires genevois et Appartenances-Genève : « Maternités, vulnérabilités ».
- ♦ Atelier du Collège international de philosophie (CIPH) : « Violences et quotidiennetés ».
- ♦ Colloque sur les Droits de l'enfant.

Le CCSI tient également à transmettre sa propre expertise. Là encore, sollicitations et opportunités n'ont pas manqué. À titre d'exemple, citons la journée du Collectif d'associations pour l'action sociale CAPAS « Détection-prévention et collaboration avec les organismes publics et privés » ou le Forum « Migration Issue » organisé par la communauté philippine.

Côté académique, Laetitia CARRERAS a animé quatre modules et un séminaire : Haute école de travail social et de la santé - EESP Lausanne, faculté de droit, études Genre et Haute école de travail social (HETS) à Genève. Eva Kiss a quant à elle donné un cours de deux heures à la HETS de Genève. En matière de suivi des stagiaires, le CCSI a notamment organisé des visites auprès de huit associations et institutions genevoises. Une façon de faire

découvrir nos partenaires et de mettre en évidence l'importance du travail en réseau.

Enfin, le CCSI a mis sur pied sa propre journée d'échanges et de réflexion, autour du thème « Précarisation/Austérité en Europe et migration ». Après un regard historique et une analyse politique, la matinée a été l'occasion de découvrir Marea Granate, un collectif qui regroupe des émigré-e-s en provenance d'Espagne. Plus de quarante personnes ont assisté à la formation.



COLLABORATRICES SALARIÉES

Accueil

Catherine ROSSI

Teresa LOURENÇO

Consultation Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS

Consultation École et suivi social

Christine PITTET

Amanda SCHROEDER

Teresa LOURENÇO : appui administratif

Consultation Permis de séjour

Eva KISS

Consultation Assurances sociales

Catherine LACK

Coordination

Laure FAESSLER

Charlotte WIRZ (jusqu'en juin)

Communication et relations extérieures

Marianne HALLE

Ad interim : Marie HOURIET

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA

Stagiaires

Sarah BENZ (janvier à mars) :

consultations École et suivi social + Petite enfance, santé et genre

Judith MACIAS (janvier, février) : accueil

Sandra GARLEJO (octobre à décembre) : accueil

Chiara MARI (novembre, décembre) :

consultations École et suivi social + Petite enfance, santé et genre

Vanessa REBOLLAR : Journée « Futur en tous genres »

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité (dès l'AG de mars 2015)

Viviane GONIK, coprésidente

Sophie DE WECK HADDAD, coprésidente

Anna BALDACCI

Anne-Marie BARONE

Mariana DUARTE MÜTZENBERG

Rosita FIBBI

Émilie FLAMAND LEW

Yamama NACIRI

Aurélie PERRIN, trésorière

Catherine LACK, représentante du personnel
(suppléante : Eva Kiss)

Secrétariat (dès le Comité d'avril 2015)

Viviane GONIK, coprésidente

Sophie DE WECK HADDAD, coprésidente

Yamama NACIRI (jusqu'en septembre)

Laure FAESSLER

Marianne HALLE



Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui soutiennent ses activités. Notre sincère reconnaissance va à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans qui il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport :

PROJET

La Fondation sesam et la Fondation Gandur pour la jeunesse, qui soutiennent la consultation École et suivi social en y finançant un poste de travail à 50 % pendant trois ans.

FONCTIONNEMENT

- ♦ Le Département de la sécurité et de l'économie de l'État de Genève (subvention).
- ♦ Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (subvention).
- ♦ L'Office fédéral des assurances sociales (subvention).
- ♦ Les Communes d'Aire-la-Ville, Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Lancy, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy et Versoix (subventions).

Le CCSI remercie pour leur soutien Monsieur Nicolas ROGUET, délégué à l'intégration du Canton de Genève, ainsi que toute son équipe au sein du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Interlocuteur étatique incontournable, le BIE est aussi pour nous un véritable partenaire au quotidien.

Que soient également remerciés nos membres, privés ou institutionnels, les usagères et usagers ainsi que les ami-e-s du CCSI qui, par leur contribution financière, permettent au CCSI de conserver une certaine indépendance - et partant, son engagement militant.

Enfin, un merci gourmand à la boulangerie Wolfsberg, qui remet chaque semaine ses invendus du week-end au CCSI, permettant à nos usagères et usagers d'en profiter !

fondation **sesam**



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



L'exercice 2015 du Centre de Contact Suisses-Immigrés clôt sur un résultat de Fr. 27'751.-. Le 75 % de cette somme est provisionné en vue d'une restitution à l'État de Genève (Fr. 20'813.-). 2015 étant la deuxième année de notre contrat de prestations 2014-2017, ce montant pourra être compensé au cours des deux années à venir, l'objectif étant de parvenir à l'équilibre fin 2017. Les années 2016 et 2017 s'annoncent financièrement beaucoup plus difficiles. Même en profitant des bénéfices 2014 et 2015, nous devons encore trouver plus de Fr. 60'000.- sur deux ans pour assurer le maintien des postes actuels. Le bénéfice enregistré en 2015 s'explique principalement par les éléments suivants :

- ♦ Le remplacement très partiel du congé maternité de notre responsable des relations extérieures. Nous avons choisi d'économiser une partie des indemnités journalières pour assurer le remplacement complet du congé maternité annoncé d'une permanente de la consultation École et suivi social en 2016 (environ Fr. 17'500.-).
- ♦ Le rattrapage d'une partie de la subvention 2011-2014 de l'OFAS (Fr. 12'120.-). Celle-ci avait été coupée de Fr. 20'000.- en 2014 suite à une baisse des dossiers traités dans la consultation Assurances sociales. Nous avons démontré que cette baisse était moins importante qu'estimée.
- ♦ Ces bons résultats sont aussi le fruit d'une quantité importante de travail non rémunéré ainsi que de nos efforts de recherche de fonds. Un 50 % de poste de la consultation École et suivi social est financé grâce au soutien des Fondations Sesam et Gandur pour la jeunesse. Ce soutien se prolongera jusqu'à mi-2016.

Laure FAESSLER

CHARGES	2014	2015
Frais de personnel	611'072	592'208
Charges de locaux	79'841	78'416
Charges administratives et financières	40'042	45'741
Charges liées aux activités	6'912	9'776
Amortissements	4'989	8'164
Actions 40 ans	93'693	830
TOTAL DES CHARGES	836'550	735'134

PRODUITS		
Canton de Genève	377'280	377'280
Ville de Genève	181'400	181'400
OFAS	57'000	77'000
Communes	25'380	25'250
Dons et cotisations	22'217	20'390
Usagers-ères	10'025	8'975
Autres produits (dépens, cours, etc.)	18'096	15'868
Produits sur exercices antérieurs	-	15'815
TOTAL DES PRODUITS	691'398	721'978

Résultat d'exploitation	-145'152	-13'156
Résultat des fonds affectés	170'780	40'907
Résultat avant répartition avec le Canton	25'629	27'751
Part subv. non dépensée provisionnée		20'813
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE	6'407	6'938

ACTIF	2014	2015
Liquidités	231'013	235'666
Débiteurs divers	58	-
Actifs transitoires	36'520	35'203
Actif circulant	267'591	270'870
Matériel et informatique	16'387	8'223
TOTAL DE L'ACTIF	283'978	279'093

PASSIF		
État de Genève	19'222	40'035
Charges à payer	56'118	34'159
En faveur des usagers-ères	9'546	8'153
Total capitaux étrangers	84'886	82'347
Fonds affectés	33'603	24'319
Fonds attribués générés	110'000	110'000
Réserves provenant de bénéfices cumulés	49'083	55'490
Bénéfice	6'407	6'938
Capital de l'association	165'490	172'428
TOTAL DU PASSIF	283'978	279'093

FONDS AFFECTÉS	2014	2015
Fonds matériel et informatique		
Fonds affectés initiaux	8'775	5'173
Affectation des dons	-	-
Utilisation du fonds (amortissements)	- 3'603	-
	5'173	5'173
Fonds consultation École et suivi social		
Fonds affectés initiaux	1'983	14'709
Affectation des dons	63'630	25'452
Utilisation du fonds (salaires)	- 50'904	- 25'452
	14'709	14'709
Fonds matériel Sesam		
Fonds affectés initiaux	6'933	5'547
Affectation des dons	-	-
Utilisation du fonds (amortissement)	- 1'387	- 1'109
	5'547	4'437
Fonds 40 ans du CCSI		
Fonds affectés initiaux	7'500	8'175
Affectation des dons	115'562	6'171
Utilisation du fonds (actions et salaires)	- 114'887	- 14'346
	8'175	-
SOLDE DES FONDS AFFECTÉS	33'603	24'319

La société Bonnefous Audit SA, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

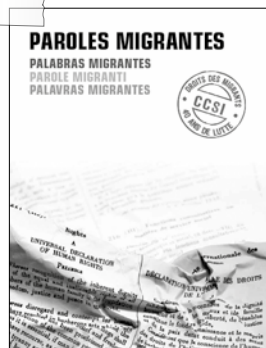
Tirée du mémoire de Master de Melissa LLORENS, cette brochure retrace la création du CCSI et ses premières années d'existence. Elle permet de mieux comprendre sur quelles bases s'est construite l'identité du CCSI, pour en faire ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Disponible sur demande.



Dans cette brochure, une quinzaine de personnes migrantes fréquentant le CCSI partagent leur quotidien, leurs angoisses, leurs espoirs, leur parcours de vie. Pour le CCSI, il était crucial qu'elles fassent entendre leur propre voix et d'en laisser une trace à l'occasion de son 40^e anniversaire.

Disponible sur demande.



Ce documentaire d'Emmanuel GRIPON se penche sur 40 ans d'histoire du Centre de Contact Suisses-Immigrés, en donnant la parole à différents protagonistes qui l'ont marquée. Au-delà du CCSI, le film décrit non seulement des processus communs à de nombreuses associations, mais également une tranche d'histoire – celle d'un mouvement social.

Disponible sur demande.



Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI.
 Cotisation individuelle: Fr. 60.-
 Membres collectifs: Fr. 150.-
 CCP: 12-21188-7
www.ccsi.ch

